

50+2-7
F10E79-7

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES

PROJET DE BUDGET
DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1926
(BUDGET GÉNÉRAL)

PROJET DE LOI
PRÉSENTÉ À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
PORTANT FIXATION
DU
BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1926

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2^e SECTION — SERVICES PÉNITENTIAIRES



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1925

TABLE DES MATIÈRES.

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

	Pages
Note préliminaire.....	5
BUDGET ORDINAIRE.	
Nomenclature des crédits demandés.....	8
Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.....	12
BUDGET EXTRAORDINAIRE.	
Développements par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.....	58
Documents à l'appui du projet de budget :	
Construction et aménagement des prisons cellulaires.....	60
Situation des dépenses d'acquisition et de construction.....	62
État des Missions.....	63
Budget de la régie directe du travail de 1923.....	66

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés au titre de l'exercice 1926 pour les dépenses du budget du Ministre de la Justice — 2^e section, Services pénitentiaires — s'élèvent à la somme de 57,175,700 francs, savoir :

Budget ordinaire	57,075,700 ^f	
Budget extraordinaire	100,000	
		57,175,700
TOTAL ÉGAL		

Les crédits accordés pour 1925 se sont élevés à la somme de 57,304,300 francs se répartissant comme suit :

Budget ordinaire	57,190,400 ^f	
Budget extraordinaire	113,900	
		57,304,300
TOTAL ÉGAL		

La comparaison des crédits votés pour 1925 avec ceux demandés pour 1926 fait donc apparaître une diminution de dépenses au profit du budget du futur exercice de 128,600

Au cours de l'examen des différents chapitres, il apparaîtra que l'Administration pénitentiaire a réalisé non seulement les économies préconisées dans le rapport de l'Inspecteur général des finances Sauvalle, économies appliquées pour partie par le Parlement au budget de 1925, mais qu'elle a effectué également celles qui en découlent normalement, sauf toutefois sur quelques chapitres lorsque les réductions indicatives avaient été surestimées et ne permettaient pas d'assurer la marche normale des services.

C'est ainsi qu'ont été supprimés au budget de 1926 les établissements suivants : Maison centrale de Thouars, colonies des Douaires, d'Haguenau et Maison de travail de Phalsbourg.

Les traitements et indemnités du personnel en surnombre nécessitent encore les crédits suivants :

Chapitre 5.....	228,250 ^f
— 6.....	75,567
— 7.....	14,200
TOTAL.....	318,017

Ces crédits diminueront au fur et à mesure des vacances qui se produiront, pour disparaître complètement en 1927.

La suppression des établissements dont il s'agit a permis, d'autre part, les économies ci-après :

Entretien des bâtiments. — Mobilier.....	50,000 ^f
Exploitations agricoles.....	30,000

Par contre, il a paru indispensable de majorer les dotations suivantes, savoir :

1° CHAPITRE 21. — Participation de l'État dans les dépenses de constructions cellulaires, crédit de 1925, 45,000 francs; crédit demandé, 100,000 francs.

Conformément à l'indication donnée par le Parlement, les subventions de l'État pour constructions neuves ont été complètement suspendues, mais les engagements de l'État pour constructions en cours s'élèvent encore à 886,678 francs dont 848,775 francs pour la prison de Toulon : le département du Var qui a dû suspendre l'exécution de travaux réclame l'allocation d'une subvention aussi élevée que possible, la situation de sa trésorerie ne lui permettant pas de supporter une avance à l'État de plus de 600,000 francs.

2° CHAPITRE 25. — Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension, crédit de 1925, 6,000 francs, crédit demandé, 200,000 francs. En raison d'abord de l'augmentation des traitements et surtout du grand nombre de fonctionnaires mis à la retraite par suite de la suppression des établissements, l'insuffisance du crédit accordé (qui n'est d'ailleurs qu'une avance) ne permet pas de satisfaire à toutes les demandes et donne lieu de la part du personnel à des réclamations constantes et justifiées.

Pour le surplus l'explication détaillée des différences inscrites aux dotations de chaque chapitre figure aux développements de chacun d'eux.

TABLEAU DE COMPARAISON

PAR CHAPITRE

DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1926

AVEC

LES CRÉDITS ALLOUÉS POUR L'EXERCICE 1925

NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
3 ^e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.					
TITRE I ^{er} . — DÉPENSES ORDINAIRES.					
1	Traitements du personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	351,000	351,000	"	"
2	Indemnités au personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	67,500	70,500	"	3,200
3	Matériel, impressions et dépenses diverses de l'administration centrale.....	22,400	21,500	900	"
4	Frais de correspondance télégraphique.....	2,500	2,500	"	"
5	Personnel administratif du service pénitentiaire. — Traitements.....	2,074,600	2,100,000	"	25,400
6	Personnel de surveillance du service pénitentiaire. — Traitements.....	17,339,600	17,800,000	"	460,400
7	Indemnités et allocations diverses au personnel administratif du service pénitentiaire.....	888,200	850,000	38,200	"
8	Indemnités et allocations diverses au personnel de surveillance du service pénitentiaire.....	2,816,200	2,740,000	76,200	"
9	Entretien des détenus.....	20,000,000	20,000,000	"	"
10	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	2,549,000	2,549,000	"	"
11	Régie directe du travail.....	4,400,000	4,400,000	"	"
12	Remboursements divers occasionnés par le séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.....	115,000	100,000	15,000	"
13	Transport des détenus et des libérés.....	500,000	530,100	"	30,100
14	Travaux aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Dépôt de forçats. — Maisons d'arrêt de justice et de correction autres que la Seine.....	130,000	130,000	"	"
15	Travaux d'entretien et d'appropriation aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Colonies publiques. — Prisons de la Seine.....	900,000	950,000	"	50,000
16	Exploitations agricoles.....	180,000	210,000	"	30,000
17	Consommations en nature des établissements pénitentiaires.....	532,600	947,000	"	414,400
18	Dépenses accessoires et diverses du service pénitentiaire.....	78,000	85,000	"	7,000
19	Subventions aux institutions et comités de patronage.....	75,000	75,000	"	"
20	Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.....	10,000	30,000	"	20,000
21	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.....	100,000	44,500	55,500	"
22	Secours personnels à divers titres.....	21,500	21,500	"	"
23	Attribution aux personnels civils de l'État d'allocations pour charges de famille.....	1,915,000	1,915,000	"	"
24	Indemnités temporaires aux personnels auxiliaires non rémunérés suivant un salaire régional.....	7,800	7,800	"	"
25	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension. (Application de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1920.).....	200,000	60,000	140,000	"
26	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	"	Mémoire.	"	"
27	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	"	Mémoire.	"	"
28	Dépenses des exercices clos.....	"	Mémoire.	"	"
	TOTAL de la 3 ^e partie.....	55,275,700	55,990,400	325,800	1,040,500
5 ^e PARTIE. — REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS.					
29	Remboursements sur le produit du travail des détenus.....	1,800,000	1,200,000	600,000	"
	A reporter.....	57,075,700	57,190,400	925,800	1,040,500

NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS. (Suite.)

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	Report.....	57,075,700	57,190,400	925,800	1,040,500
3 ^e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES. (Suite.)					
TITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.					
E.I.	Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées.....	100,000	113,900	"	13,900
	TOTAL pour les dépenses extraordinaires.....	100,000	113,900	"	13,900
RÉCAPITULATION.					
	TITRE I ^{er} . — Dépenses ordinaires.....	57,075,700	57,190,400	925,800	1,040,500
	TITRE II. — Dépenses extraordinaires.....	100,000	113,900	"	13,900
	TITRE III. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.....	"	"	"	"
	TOTAUX.....	57,175,700	57,304,300	925,800	1,054,400
En moins : 128,600 ⁰					

DÉVELOPPEMENTS

DES DÉPENSES PAR CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES

DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1926

I. — DÉPENSES ORDINAIRES

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE PREMIER.				
TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Traitements du personnel des bureaux.....	291,000	291,400	"	400
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur.....	27,000	27,000	"	"
ARTICLE 3. — Application des lois militaires.....	35,814	35,814	"	"
TOTAL.....	353,814	354,214	"	400
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	2,814	3,214	400	"
TOTAL du chapitre 1^{er}.....	351,000	351,000	400	400

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
	francs. francs.
CHAPITRE PREMIER.	
TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.	
ARTICLE 1 ^{er} . — Traitements du personnel des bureaux :	
1 Directeur.....	37,500 — 37,500
3 Chefs de bureau.....	48,000 — 70,500
3 Sous-chefs de bureau.....	37,500 — 54,000
10 Rédacteurs.....	85,000 — 120,000
6 Commis d'ordre.....	43,500 — 57,000
6 Expéditionnaires.....	33,000 — 45,600
3 Sténo-dactylographes.....	16,500 — 22,800
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur :	
1 huissier.....	4,500 — 38,700
5 hommes de service.....	22,500 — 27,000
ARTICLE 3. — Crédits nécessaires à l'application des lois militaires.....	314 — 446,100
TOTAL du chapitre 1^{er}.....	353,814
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	2,814
DIFFÉRENCE ÉGALE au crédit demandé.....	351,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.	
Le crédit demandé est équivalent à celui accordé pour 1925 mais la réduction pour vacances d'emplois ne peut être de 2 p. 100 en raison du petit nombre de fonctionnaires.	

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.																																										
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.																																												
	francs.	francs.	francs.	francs.																																												
CHAPITRE 5.					CHAPITRE 5.																																											
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS. (Décrets des 9 janvier et 29 septembre 1920.)																																											
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.																																											
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.....	702,000	708,750	"	6,750	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">PERSONNEL.</th> <th>CHIFFRE de PERSONNEL.</th> <th>TRAITEMENTS ANNUELS.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>francs.</th> <th>francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs (1^{re} catégorie).....</td> <td>7</td> <td>de 19,000 à 13,000</td> <td>80,500</td> </tr> <tr> <td>Directeurs (2^e catégorie).....</td> <td>5</td> <td>de 10,000 à 12,000</td> <td>55,000</td> </tr> <tr> <td>Contrôleurs.....</td> <td>9</td> <td>de 9,000 à 10,000</td> <td>85,500</td> </tr> <tr> <td>Greffiers comptables [12], économes [12].....</td> <td>24</td> <td>de 8,000 à 9,500</td> <td>210,000</td> </tr> <tr> <td>Commis.....</td> <td>24</td> <td>de 5,500 à 7,500</td> <td>156,000</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs [9], institutrices [3].....</td> <td>12</td> <td>de 5,500 à 7,500</td> <td>78,000</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers fonctionnaires.....</td> <td>3</td> <td>10,000</td> <td>30,000</td> </tr> <tr> <td>Médecins fonctionnaires.....</td> <td>1</td> <td>7,000</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>85</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		francs.	francs.	Directeurs (1 ^{re} catégorie).....	7	de 19,000 à 13,000	80,500	Directeurs (2 ^e catégorie).....	5	de 10,000 à 12,000	55,000	Contrôleurs.....	9	de 9,000 à 10,000	85,500	Greffiers comptables [12], économes [12].....	24	de 8,000 à 9,500	210,000	Commis.....	24	de 5,500 à 7,500	156,000	Instituteurs [9], institutrices [3].....	12	de 5,500 à 7,500	78,000	Aumôniers fonctionnaires.....	3	10,000	30,000	Médecins fonctionnaires.....	1	7,000	7,000		85		
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																													
		francs.	francs.																																													
Directeurs (1 ^{re} catégorie).....	7	de 19,000 à 13,000	80,500																																													
Directeurs (2 ^e catégorie).....	5	de 10,000 à 12,000	55,000																																													
Contrôleurs.....	9	de 9,000 à 10,000	85,500																																													
Greffiers comptables [12], économes [12].....	24	de 8,000 à 9,500	210,000																																													
Commis.....	24	de 5,500 à 7,500	156,000																																													
Instituteurs [9], institutrices [3].....	12	de 5,500 à 7,500	78,000																																													
Aumôniers fonctionnaires.....	3	10,000	30,000																																													
Médecins fonctionnaires.....	1	7,000	7,000																																													
	85																																															
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	24,750	24,750	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur.....</td> <td>1</td> <td>de 9,000 à 10,000</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>Comptable.....</td> <td>1</td> <td>de 8,000 à 9,500</td> <td>8,750</td> </tr> <tr> <td>Commis.....</td> <td>1</td> <td>de 5,500 à 7,500</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.				Contrôleur.....	1	de 9,000 à 10,000	9,500	Comptable.....	1	de 8,000 à 9,500	8,750	Commis.....	1	de 5,500 à 7,500	6,500		3																									
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.																																																
Contrôleur.....	1	de 9,000 à 10,000	9,500																																													
Comptable.....	1	de 8,000 à 9,500	8,750																																													
Commis.....	1	de 5,500 à 7,500	6,500																																													
	3																																															
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	283,750	303,750	"	20,000	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs (2^e catégorie).....</td> <td>9</td> <td>de 10,000 à 12,000</td> <td>99,000</td> </tr> <tr> <td>Greffiers comptables [9], économes [2].....</td> <td>11</td> <td>de 8,000 à 9,500</td> <td>96,250</td> </tr> <tr> <td>Commis.....</td> <td>5</td> <td>de 5,500 à 7,500</td> <td>32,500</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs.....</td> <td>4</td> <td>de 5,500 à 7,500</td> <td>20,000</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers fonctionnaires [9].....</td> <td>3</td> <td>19,000</td> <td>30,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>32</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)				Directeurs (2 ^e catégorie).....	9	de 10,000 à 12,000	99,000	Greffiers comptables [9], économes [2].....	11	de 8,000 à 9,500	96,250	Commis.....	5	de 5,500 à 7,500	32,500	Instituteurs.....	4	de 5,500 à 7,500	20,000	Aumôniers fonctionnaires [9].....	3	19,000	30,000		32																	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)																																																
Directeurs (2 ^e catégorie).....	9	de 10,000 à 12,000	99,000																																													
Greffiers comptables [9], économes [2].....	11	de 8,000 à 9,500	96,250																																													
Commis.....	5	de 5,500 à 7,500	32,500																																													
Instituteurs.....	4	de 5,500 à 7,500	20,000																																													
Aumôniers fonctionnaires [9].....	3	19,000	30,000																																													
	32																																															
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	372,750	375,250	"	2,500		702,000																																										
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	185,500	185,500	"	"																																												
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires, du contrôle du travail et de la régie directe.....	30,500	30,250	250	"																																												
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	187,500	189,750	"	2,250																																												
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.....	356,250	330,916	25,334	"	24,750																																											
TOTAL.....	2,143,000	2,148,916	25,584	31,500																																												
A DÉDUIRE pour vacances et suppression d'emplois.....	68,400	48,916	"	19,484																																												
TOTAL du chapitre 5.....	2,074,600	2,100,000	25,584	50,984																																												
			En moins : 25,400 ^r																																													
					A reporter.....	1,010,500																																										

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		
CHAPITRE 5. (Suite.)						
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.						
RÉPARTITION DES EMPLOIS.	BUDGET DE 1925.					
	NOMBRE d'emplois.	MONTANT de la dépense.				
		francs.				
Directeurs (1 ^{re} catégorie).....	16	184,000	14.750	236.000		
Directeurs (2 ^e catégorie) [17] Directrice [1].....	18	198,000	14.000	252.000		
Contrôleurs.....	12	114,000	12.000	252.000		
Instituteurs chefs [5], institutrices chefs [4].....	9	85,500				
Greffiers comptables [37], économistes [23].....	60	525,000	11.250	675.000		
Commis.....	42	273,000	8.250	719.000		
Instituteurs [33], institutrices [17].....	50	325,000				
Régisseurs des cultures.....	1	8,750	11.250	11.250		
Conducteur de travaux.....	1	6,500	8.250	8.250		
Aumôniers fonctionnaires.....	6	60,000	10.000	78.000	63.000	
Médecins fonctionnaires.....	1	7,000	8.000	9.000	8.000	
Article 8.....	"	356,250		274.250		
TOTAL.....	216	2,143,000		2.645.000		
A DÉDUIRE pour vacances d'emploi 2 p. 100.....		68,400				
CRÉDIT demandé.....		2,074,600				
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.						
	PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
			francs.	francs.		
Directeurs (1 ^{re} catégorie).....	4	de 10,000 à 13,000	46,000			
Directeurs (2 ^e catégorie).....	1	de 10,000 à 12,000	11,000			
Instituteurs-chefs [5] et institutrice-chef [1].....	6	de 9,000 à 10,000	57,000			
Greffiers comptables [5] économistes [5].....	10	de 8,000 à 9,500	87,500			
Commis.....	5	de 5,500 à 7,500	32,500		372,750	
Instituteurs [17] et institutrices [1].....	19	de 5,500 à 7,500	123,500			
Régisseurs des cultures.....	1	de 8,000 à 9,500	8,750			
Conducteur de travaux.....	1	de 5,500 à 7,500	6,500			
	47					
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.						
Directeurs (2 ^e catégorie) [2] Directrice [1].....	3	de 10,000 à 12,000	33,000			
Institutrices chefs.....	3	de 9,000 à 10,000	28,500			
Greffiers comptables [3] économistes [3].....	6	de 8,000 à 9,500	52,500		185,500	
Institutrices.....	11	de 5,500 à 7,500	71,500			
	23					
A reporter.....						1,568,750

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.		
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.				
	francs.	francs.	francs.	francs.				
CHAPITRE 5. (Suite.)								
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.								
ARTICLE 6. — Service des transfereurs cellulaires, du contrôle du travail et de la régie directe.								
PERSONNEL.								
					CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	
					2	de 8,000 à 9,500	17,500	30,500
					2	de 5,500 à 7,500	13,000	
					4			
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.								
					5	de 10,000 à 13,000	57,500	187,500
					2	de 9,000 à 10,000	19,000	
					6	de 8,000 à 9,500	52,500	
					5	de 5,500 à 7,500	32,500	
					4	de 5,500 à 7,500	26,000	
					22			
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.								
							98,000	356,250
							39,000	
							228,250	
							TOTAL.	2,143,000
							A déduire : 2 p. 0/0 pour vacances d'emplois	42,860
							Suppressions d'emplois	25,540
							CRÉDIT DEMANDÉ.	2,074,600
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.								
Diminution provenant de suppressions d'emplois.								

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.																																	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.																																			
	francs.	francs.	francs.	francs.																																			
CHAPITRE 6.																																							
PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.																																							
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.....	4,531,550	4,508,550	23,000	"	PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS. (Décret du 9 janvier 1920.) ARTICLE 1^{er}. — Maisons centrales de force et de correction. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">PERSONNEL.</th> <th rowspan="2">CHIFFRES de person- nel.</th> <th>TRAITEMENTS ANNUELS.</th> <th>MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th>francs.</th> <th>francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Surveillants-chefs (9), surveillantes-chefs (2).....</td> <td>11</td> <td>de 6,200 à 7,000</td> <td>72,600</td> </tr> <tr> <td>Premiers surveillants (32), premières surveillantes (4).....</td> <td>36</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>210,600</td> </tr> <tr> <td>Surveillants commis-greffiers (42), surveillantes commis-greffiers (2).....</td> <td>44</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>257,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillant contremaitre.....</td> <td>2</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>11,700</td> </tr> <tr> <td>Surveillants et surveillants stagiaires (766), surveillantes (85).....</td> <td>845</td> <td>de 3,800 à 5,500</td> <td>3,929,250</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes congréganistes.....</td> <td>29</td> <td>2,500</td> <td>50,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">958</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PERSONNEL.	CHIFFRES de person- nel.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	francs.	francs.	Surveillants-chefs (9), surveillantes-chefs (2).....	11	de 6,200 à 7,000	72,600	Premiers surveillants (32), premières surveillantes (4).....	36	de 5,500 à 6,200	210,600	Surveillants commis-greffiers (42), surveillantes commis-greffiers (2).....	44	de 5,500 à 6,200	257,400	Surveillant contremaitre.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700	Surveillants et surveillants stagiaires (766), surveillantes (85).....	845	de 3,800 à 5,500	3,929,250	Surveillantes congréganistes.....	29	2,500	50,000		958		
PERSONNEL.	CHIFFRES de person- nel.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																				
		francs.	francs.																																				
Surveillants-chefs (9), surveillantes-chefs (2).....	11	de 6,200 à 7,000	72,600																																				
Premiers surveillants (32), premières surveillantes (4).....	36	de 5,500 à 6,200	210,600																																				
Surveillants commis-greffiers (42), surveillantes commis-greffiers (2).....	44	de 5,500 à 6,200	257,400																																				
Surveillant contremaitre.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700																																				
Surveillants et surveillants stagiaires (766), surveillantes (85).....	845	de 3,800 à 5,500	3,929,250																																				
Surveillantes congréganistes.....	29	2,500	50,000																																				
	958																																						
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	192,750	192,750	"	"																																			
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	8,392,300	8,509,650	"	117,350																																			
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	1,105,950	1,331,200	"	225,250																																			
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	380,550	417,200	"	36,650																																			
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	331,800	406,000	"	74,200																																			
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine....	1,829,900	1,856,900	"	27,000																																			
ARTICLE 8. — Dépenses communes.....	29,167	949,686	"	920,519																																			
TOTAL.....	17,693,467	18,171,936	23,000	501,400																																			
A déduire pour vacances d'emplois 2 p. o/o.....	353,867	371,936	"	18,069																																			
TOTAL du chapitre 6..	17,339,600	17,800,000	23,000	483,331																																			
			En moins : 160,300																																				
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.																																							
Surveillant-chef.....	1	de 6,200 à 7,000	6,600	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Premiers surveillants.....</td> <td>2</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>11,700</td> </tr> <tr> <td>Surveillant commis-greffier.....</td> <td>2</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>11,700</td> </tr> <tr> <td>Surveillants.....</td> <td>35</td> <td>de 3,800 à 5,500</td> <td>162,750</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">40</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Premiers surveillants.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700	Surveillant commis-greffier.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700	Surveillants.....	35	de 3,800 à 5,500	162,750		40																					
Premiers surveillants.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700																																				
Surveillant commis-greffier.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700																																				
Surveillants.....	35	de 3,800 à 5,500	162,750																																				
	40																																						
Premiers surveillants.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700																																				
Surveillant commis-greffier.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700																																				
Surveillants.....	35	de 3,800 à 5,500	162,750																																				
	40																																						
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)																																							
Surveillants-chefs (prisons de grand effectif).....	16	de 6,200 à 7,000	105,600	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Surveillants-chefs (prisons de petit effectif).....</td> <td>356</td> <td>de 5,800 à 6,600</td> <td>2,297,200</td> </tr> <tr> <td>Premiers surveillants (19), premières surveillantes (4).....</td> <td>23</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>134,550</td> </tr> <tr> <td>Surveillants commis-greffiers (71), surveillante commis-greffier (1).....</td> <td>72</td> <td>de 5,500 à 6,200</td> <td>421,200</td> </tr> <tr> <td>Surveillants (976), surveillantes (prisons de grand effectif) [49].....</td> <td>1,025</td> <td>de 3,800 à 5,500</td> <td>4,766,250</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes (prisons de petit effectif).....</td> <td>400</td> <td>de 1,500 à 2,000</td> <td>1,700,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes congréganistes.....</td> <td>23</td> <td>2,500</td> <td>57,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">1,915</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Surveillants-chefs (prisons de petit effectif).....	356	de 5,800 à 6,600	2,297,200	Premiers surveillants (19), premières surveillantes (4).....	23	de 5,500 à 6,200	134,550	Surveillants commis-greffiers (71), surveillante commis-greffier (1).....	72	de 5,500 à 6,200	421,200	Surveillants (976), surveillantes (prisons de grand effectif) [49].....	1,025	de 3,800 à 5,500	4,766,250	Surveillantes (prisons de petit effectif).....	400	de 1,500 à 2,000	1,700,000	Surveillantes congréganistes.....	23	2,500	57,500		1,915									
Surveillants-chefs (prisons de petit effectif).....	356	de 5,800 à 6,600	2,297,200																																				
Premiers surveillants (19), premières surveillantes (4).....	23	de 5,500 à 6,200	134,550																																				
Surveillants commis-greffiers (71), surveillante commis-greffier (1).....	72	de 5,500 à 6,200	421,200																																				
Surveillants (976), surveillantes (prisons de grand effectif) [49].....	1,025	de 3,800 à 5,500	4,766,250																																				
Surveillantes (prisons de petit effectif).....	400	de 1,500 à 2,000	1,700,000																																				
Surveillantes congréganistes.....	23	2,500	57,500																																				
	1,915																																						
Surveillants-chefs (prisons de petit effectif).....	356	de 5,800 à 6,600	2,297,200																																				
Premiers surveillants (19), premières surveillantes (4).....	23	de 5,500 à 6,200	134,550																																				
Surveillants commis-greffiers (71), surveillante commis-greffier (1).....	72	de 5,500 à 6,200	421,200																																				
Surveillants (976), surveillantes (prisons de grand effectif) [49].....	1,025	de 3,800 à 5,500	4,766,250																																				
Surveillantes (prisons de petit effectif).....	400	de 1,500 à 2,000	1,700,000																																				
Surveillantes congréganistes.....	23	2,500	57,500																																				
	1,915																																						
A reporter.....																																							
						13,116,600																																	

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

NATURE DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 6. (Suite.)				
PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
RÉPARTITION DES EMPLOIS.	BUDGET DE 1926.			
	NOMBRE	MONTANT de la dépense.		
		francs.		
Surveillant principal.....	1	7,500	9.250	9.250
Surveillants-chefs des établissements de grand effectif (37) et des transfèrements cellulaires (19).....	56	369,600		3.699.300
Surveillants-chefs des établissements de grand effectif.....	6	39,600	8.850	39.600
Surveillants-chefs des établissements de petit effectif.....	356	2,207,200		
Premiers surveillants.....	84	491,400		
Premières surveillantes.....	13	76,050		
Surveillants commis greffiers. (141) surveillantes commis greffiers (6).....	147	859,950	8.100	2.624.600
Surveillants contremaitres (45), surveillantes contremaitresses (2).....	47	274,950		
Surveillants des transfèrements cellulaires.....	33	193,050		
Dame employée du service des transports cellulaires.....	1	5,850		8.100
Surveillants.....	2,210	10,276,500	6650	16.126.250
Surveillantes des établissements de grand effectif.....	215	999,750		
Surveillantes des établissements de petit effectif.....	400	700,000	3.150	1.260.000
Surveillants congréganistes.....	105	262,500	4.000	340.250
ARTICLE 8.....		929,567		
TOTAL.....	3,674	17,693,467		
À DÉDUIRE :				
Vacances d'emplois 2 p. 0/0.....		353,867		
CRÉDIT demandé.....		17,339,600		

OBSERVATIONS.			
NATURE DES DÉPENSES.			MONTANT total de la dépense.
Suite du CHAPITRE 6:			
Report.....			13,116,690
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.			
Surveillants-chefs.....	5	6,200 à 7,000 ^f	33,000 ^f
Premiers surveillants (12), première surveillante (1).....	13	5,500 à 6,200	76,050
Surveillants commis-greffiers.....	5	5,500 à 6,200	29,250
Surveillants contremaitres.....	47	5,500 à 6,200	251,550
Surveillants (149), surveillantes (5).....	154	3,800 à 5,500	716,100
	220		
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.			
Surveillantes-chefs.....	3	6,200 à 7,000 ^f	19,800 ^f
Premières surveillantes.....	4	5,500 à 6,200	23,400
Surveillants commis-greffiers (1) surveillantes-commiss-greffiers (3).....	4	5,500 à 6,200	23,400
Surveillantes contremaitresses.....	2	5,500 à 6,200	11,700
Surveillants (6), surveillantes (59).....	65	3,800 à 5,500	302,550
	78		
ARTICLE 6. — Services des transfèrements cellulaires.			
Surveillant principal.....	1	7,000 ^f	7,500 ^f
Surveillants-chefs.....	19	6,200 à 7,000	125,400
Surveillants.....	33	5,500 à 6,200	193,050
Dame employée.....	1	5,500 à 6,200	5,850
	54		
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.			
Surveillants-chefs (6), surveillante-chef (1).....	7	6,200 à 7,000 ^f	46,200 ^f
Premiers surveillants.....	19	5,500 à 6,200	111,150
Surveillants commis-greffiers (18) surveillante-commiss-greffier (2).....	20	5,500 à 6,200	117,000
Surveillants (284), surveillantes (17).....	301	3,800 à 5,500	1,399,650
Surveillantes congréganistes.....	62	2,500	155,000
	409		
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.			
Repercussion de la loi du 1 ^{er} avril 1923. Bonifications pour service militaire légal.....			500,000 00
— 1 ^{er} avril 1924. Bonifications aux fonctionnaires mobilisés.....			350,000 00
Part contributive de l'État pour la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....			5,000 00
Traitements des agents en surnombre.....			74,567 50
			929,567
TOTAL.....			17,693,467 50
À déduire : 2 p. 0/0 pour vacances d'emploi.....			353,867 50
CRÉDIT DEMANDÉ.....			17,339,600 00
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.			
Diminution de 460,400 francs provenant des suppressions d'emplois effectuées.			

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926		OBSERVATIONS.																						
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.																							
	francs.	francs.	francs.	francs.																							
CHAPITRE 7.																											
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.																											
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction	160,430	135,298	25,132	"	<p>CHAPITRE 7. INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</p> <p><i>Indemnités de résidence (décrets des 11 décembre 1919 et 28 janvier 1921).</i> <i>Indemnités de caisse et de versement aux comptables (règlement du 4 août 1894; décret du 1^{er} avril 1921).</i> <i>Indemnités au personnel des services spéciaux (médecins, chirurgiens, pharmaciens, dentistes, internes et médecins et en pharmacie, aumôniers des différents cultes) (arrêté du 23 octobre 1920).</i> <i>Frais de tournées des directeurs (décret du 1^{er} avril 1921).</i> <i>Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service (décret du 1^{er} avril 1921).</i> <i>Frais généraux de direction aux directeurs et aux comptables des prisons de la Seine (décret du 1^{er} avril 1921).</i> <i>Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la régie directe du Travail (décret du 30 août 1920).</i> <i>Indemnités de voyage et de démenagement à des employés changeant de résidence (décret du 1^{er} avril 1921).</i> <i>Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant (décret du 1^{er} avril 1921).</i> <i>Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine (loi du 22 juillet 1923).</i></p> <p style="text-align: center;">ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">MONTANT des INDEMNITÉS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">francs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indemnités de résidence</td> <td style="text-align: right;">43,305</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de logement</td> <td style="text-align: right;">24,300</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de caisse et de versement aux comptables</td> <td style="text-align: right;">3,425</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux médecins</td> <td style="text-align: right;">56,020</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux pharmaciens</td> <td style="text-align: right;">27,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes</td> <td style="text-align: right;">3,330</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service</td> <td style="text-align: right;">10,300</td> </tr> <tr> <td>Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine</td> <td style="text-align: right;">14,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">213,280</td> </tr> </tbody> </table>		MONTANT des INDEMNITÉS.		francs.	Indemnités de résidence	43,305	Indemnités de logement	24,300	Indemnités de caisse et de versement aux comptables	3,425	Indemnités aux médecins	56,020	Indemnités aux pharmaciens	27,200	Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes	3,330	Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service	10,300	Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine	14,000	TOTAL	213,280
	MONTANT des INDEMNITÉS.																										
	francs.																										
Indemnités de résidence	43,305																										
Indemnités de logement	24,300																										
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	3,425																										
Indemnités aux médecins	56,020																										
Indemnités aux pharmaciens	27,200																										
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes	3,330																										
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service	10,300																										
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine	14,000																										
TOTAL	213,280																										
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats	7,515	7,515	"	"																							
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine)	478,163	474,328	3,835	"																							
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons	52,133	48,328	3,805	"																							
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles	21,025	21,025	"	"																							
ARTICLE 6. — Service des transfèrements ceffolaires	8,850	11,550	"	2,700																							
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine	131,140	137,660	"	6,520																							
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services	47,150	32,950	14,200	"																							
TOTAL	906,406	868,654	46,972	9,220																							
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. 0/0	18,206	18,654	448	"																							
TOTAL	888,200	850,000	47,420	9,200																							
			En plus : 38,200 ⁰⁰																								
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.																											
Indemnité de résidence					690																						
Indemnités de logement					2,100																						
Indemnités de caisse et de versement au comptable					125																						
Indemnité au médecin					4,090																						
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes					24,000																						
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service					1,000																						
TOTAL					7,205																						
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)																											
Indemnités de résidence					20,656																						
Indemnités de logement					7,300																						
Indemnités de caisse et de versement aux comptables					1,065																						
Indemnités aux médecins					436,200																						
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes					437,600																						
Frais de tournées des directeurs					71,500																						
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service					8,500																						
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine					4,440																						
TOTAL					761,063																						
A reporter																											
					846,106																						

988.6/8

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 7. (Suite.)				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
Indemnités de résidence	126,131			
Indemnités de logement	49,400			
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	7,215			
Indemnités aux médecins, chirurgiens-dentistes et internes en médecine	346,626 698,140			
Indemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie	24,900 49,800			
Indemnités aux ministres des différents cultes	180,000 170,000			
Frais de tournées des directeurs	71,500			
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service	32,000			
Indemnité à l'architecte conseil du Service pénitentiaire	6,000			
Indemnités aux architectes réviseurs du Service pénitentiaire	6,000			
Indemnités pour frais de déménagement	15,000			
Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant	3,500			
Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la régie directe du travail	5,450			
Frais généraux de direction aux directeurs et aux comptables des prisons de la Seine	3,050			
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine	18,440			
Indemnités diverses aux fonctionnaires en surnombre	14,200			
TOTAL	1370,926 460,100			
A déduire pour vacances d'emplois, 2 p. o/o	18,206			
CRÉDIT DEMANDÉ	888,290			

OBSERVATIONS.		MONTANT total des dépenses.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
Suite du CHAPITRE 7.		
Report		646,108
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.		
	MONTANT DES INDEMNITÉS:	
	francs:	
Indemnités de résidence	8,098	
Indemnités de logement	8,400	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	1,125	
Indemnités aux médecins	30,600 15,300	
Indemnités aux pharmaciens	1,600 2,800	
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes	11,250 7,500	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service	9,000	
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.		
Indemnités de résidence	3,450	
Indemnités de logement	5,600	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	375	
Indemnités aux médecins	12,000 6,000	
Indemnités aux ministres des différents cultes	3,600 2,400	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service	3,200	
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.		
Indemnités de résidence	6,900	
Indemnités de logement	1,790	
Indemnité de caisse et de versement au comptable	250	
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.		
Indemnités de résidences	33,120	
Indemnités de logement	850	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	44,500	
Indemnités aux médecins, chirurgiens et dentistes	8,900 4,500	
Indemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie	1,700 8,500	
Indemnités aux internes en médecine	6,500 32,720	
Indemnités aux ministres des différents cultes	12,600 8,400	
Frais généraux de direction aux chefs des différents établissements et aux comptables	3,050	
A reporter		880,256

988.618

73.983
52.133

28.127
21.023

221.060
131.140

1.320.776

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<p>CHAPITRE 7. (Suite.)</p> <p>INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</p>				

OBSERVATIONS.		MONTANT total des dépenses.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
Suite du CHAPITRE 7.		1.320.776
Report.....		859,200
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.		MONTANT DES INDEMNITÉS.
		francs.
Indemnité à l'architecte conseil des Services pénitentiaires.....	6,000	
Indemnité aux architectes reviseurs du Service pénitentiaire.....	3,000 5,000	
Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la régie directe du travail.....	5,450	
Indemnités pour frais de déménagement.....	15,000	50.150 47.150
Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant.....	3,500	
Indemnités diverses aux fonctionnaires en surnombre.....	14,200	
TOTAL.....		1.370.926 900,400 47.426 18,200
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois, 2 p. 6/0.....		18,200
TOTAL ÉGAL au crédit demandé.....		1.342.726 888,200

Assignment de 38,200 francs, provenant de ce que la diminution de crédits de 64,657 francs effectuée, à titre indicatif au budget de 1925 en vue des suppressions d'emplois à réaliser, ne peut jouer en totalité.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1926	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 8.				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction	602,800	576,712	26,088	"
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	24,621	23,620	1,001	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.).....	1,410,711	1,350,000	60,711	"
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	35,698	50,000	"	14,302
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	14,130	14,450	"	320
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	163,539	182,730	"	19,200
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.....	525,190	518,570	6,620	"
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.....	97,900	81,000	16,000	"
TOTAL.....	2,873,680	2,797,082	110,420	33,822
A DÉDUIRE POUR VACANCES d'emplois, 2 p. o/o.....	57,480	57,082	"	398
TOTAL.....	2,816,200	2,740,000	110,420	34,220
			En plus : 76,200 ^f	

OBSERVATIONS.		MONTANT total des dépenses. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 8.		
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.		
<i>Indemnités de résidence. (Décrets des 11 décembre 1919 et 28 janvier 1921.)</i> <i>Indemnités aux vaguesmestres (Règlement du 4 août 1864 et décret du 24 mars 1921.)</i> <i>Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service. (Décret du 1^{er} avril 1921.)</i> <i>Indemnités pour le remplacement de surveillants en congé de repos, de maladie ou de maternité. (Loi de finances du 31 juillet 1920.)</i> <i>Indemnités de caisse aux surveillants-chefs du service des transfèrements cellulaires. (Arrêté du 21 juin 1897)</i> <i>Indemnités de déplacement aux agents du service des transfèrements cellulaires. (Décret du 1^{er} avril 1921.)</i> <i>Indemnités de voyage et de déménagement à des agents changeant de résidence. (Décret du 1^{er} avril 1921.)</i> <i>Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonctions. (Loi de finances du 31 juillet 1920.)</i> <i>Indemnités aux agents appelés devant le conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant. (Décret du 2^{er} avril 1921.)</i> <i>Indemnités aux agents en service titulaires de la Médaille pénitentiaire. (Loi de finances de 1898.)</i> <i>Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine. (Loi du 22 juillet 1923.)</i>		
ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.		
	MONTANT des INDEMNITÉS.	
	francs.	
Indemnités de résidence.....	561,655	} 602,800
Indemnités aux vaguesmestres.....	865	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	2,200	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	38,100	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.		
Indemnité de résidence.....	10,556	} 24,621
Indemnité au vaguesmestre.....	65	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	14,000	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)		
Indemnités de résidence.....	1,174,825	} 1,410,711
Indemnités pour le remplacement de surveillants en congé de repos, de maladie ou de maternité.....	35,000	
Indemnités aux vaguesmestres.....	1,050	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	110,900	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	89,836	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.		
Indemnités de résidence.....	33,833	} 35,698
Indemnités aux vaguesmestres.....	365	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	1,500	
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.		
Indemnités de résidence.....	13,435	} 14,130
Indemnités aux vaguesmestres.....	195	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	500	
A reporter.....		2,987,960

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	En plus.	En moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 8. (Suite.)					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
	CRÉDITS DEMANDÉS pour 1926.				
	francs.				
Indemnités de résidence.....	2,403,704				
Indemnités aux vagemestres.....	2,990				
Indemnités de logement au surveillant principal des transfèrements cellulaires.....	500				
Indemnités de caisse aux surveillants-chefs des transfèrements cellulaires.....	2,850				
Indemnités pour le remplacement des surveillantes en congé de repos, de maladie ou de maternité.....	35,000				
Indemnités de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	203,700				
Frais de voyage aux agents appelés devant le conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant.....	12,000				
Indemnités de déménagement.....	35,000				
Indemnités aux agents en service, titulaires de la médaille pénitentiaire.....	24,000				
Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonction.....	10,000				
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	127,936				
Indemnités aux agents en surnombre.....	16,000				
TOTAL.....	2,873,680				
A DÉDUIRE pour vacances d'emploi, 2 p. 0/0.....	57,480				
CRÉDIT DEMANDÉ.....	2,816,200				
NATURE DES DÉPENSES.					
Suite du CHAPITRE 8.					
Report.....					2,087,960
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.					
Indemnités de résidence.....	86,180 ^f				163,530
Indemnités de caisse aux surveillants-chefs.....	2,850				
Indemnités de déplacement.....	74,000				
Indemnités de logement au surveillant principal.....	500				
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.					
Indemnités de résidence.....	523,240 ^f				525,190
Indemnités aux vagemestres.....	450				
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	1,500				
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.					
Indemnités de déménagement.....	35,000 ^f				97,000
Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonctions.....	10,000				
Indemnités aux agents appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant.....	12,000				
Indemnités aux agents en service titulaires de la médaille pénitentiaire.....	24,000				
Indemnités aux agents en surnombre.....	16,000				
TOTAL.....					2,873,680
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....					57,480
TOTAL égal au crédit demandé.....					2,816,200
L'augmentation de 76,200 francs provient :					
1° Pour une somme de.....					50,427 ^f
de l'augmentation d'indemnité de résidence accordée aux fonctionnaires dans certaines localités. (Décret du 13 septembre 1924.)					
2° Pour une somme de.....					6,620
du renforcement de l'effectif du personnel de surveillance des établissements pénitentiaires des grandes villes par suite de la suppression des postes militaires, ce qui provoque un surcroît de dépenses en ce qui concerne les indemnités de résidence					
3° Pour une somme de.....					19,153
de ce que la diminution de crédit de 57,613 francs effectuée à titre indicatif au budget de 1925, en vue des suppressions d'emplois à réaliser, ne peut jouer en totalité.					
TOTAL.....					76,200

Suite des *Développements, par chapitres, articles**et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 10.				
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.				
ARTICLE UNIQUE.....	2,549,000	2,549,000	"	"
	2,549,000	2,549,000		
CHAPITRE 11.				
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....	4,185,150	4,185,150	"	"
ARTICLE 2. — Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie di- recte. — Reprise de matériel industriel. — Achats et renouvellement de l'outillage, tra- vaux spéciaux, voyages, etc.....	95,000	95,000	"	
ARTICLE 3. — Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....	2,000	2,000	"	"
Salaires des contremaîtres libres.....	117,850	117,850	"	
TOTAL du chapitre 11.....	4,400,000	4,400,000	"	"

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense. francs.
CHAPITRE 10.	
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.	
Paiement des frais d'entretien des mineurs confiés aux institutions charitables, à l'Assistance publique et à des particuliers.....	2,549,000
TOTAL du chapitre 10.....	2,549,000
Les dépenses constatées en 1924 ont été de 3,678,785 fr. 43; mais il y a lieu de penser que par application de l'instruction ministérielle du 5 septembre 1924 le crédit demandé sera suffisant.	
CHAPITRE 11.	
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.	
ARTICLE PREMIER.	
Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....	4,185,150
ARTICLE 2.	
Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise de matériel industriel. — Achats et renou- vellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages, etc.....	95,000
ARTICLE 3.	
Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....	2,000
Salaires des contremaîtres libres.....	117,850
TOTAL du chapitre 11.....	4,400,000

Suite des *Développements, par chapitres, articles* et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.		francs.
CHAPITRE 12.				
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.				
ARTICLE UNIQUE.....	115,000	100,000	15,000	"
			En plus : 15,000 ^f	
CHAPITRE 13.				
TRANSPORT DES DÉTENUS ET DES LIBÉRÉS				
ARTICLE 1 ^{er} . — Frais de transport.....	490,000	518,000	"	28,000
ARTICLE 2 — Secours de route.....	10,000	12,100	"	2,100
TOTAL du chapitre 13.....	500,000	530,100	"	30,100 ^f
			En moins : 30,100 ^f	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 12.		
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.		
Hospitaux, asiles d'aliénés, frais d'examen médical, etc.		115,000
TOTAL du chapitre 12.		115,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.		
L'augmentation correspond aux dépenses constatées en 1924 et qui comprennent les services d'Alsace et Lorraine pour lesquels un transfert de crédit de 17,500 francs avait été prévu au projet de budget de 1925.		
CHAPITRE 13.		
TRANSPORT DES DÉTENUS ET DES LIBÉRÉS.		
ARTICLE 1 ^{er} . — <i>Frais de transport.</i>		
Transports par voitures cellulaires (frais de locomotion, nourriture des détenus, menues dépenses de route).....	313,500	} 490,000
Transports par voitures ordinaires sur les routes de terre ou par les chemins de fer et par bateaux à vapeur.....	38,000	
Transfèremens pour la prison de Fresnes.....	128,500	
Frais d'escorte par la gendarmerie.....	10,000	
ARTICLE 2. — <i>Secours de route.</i>		
Secours de route et moyens de transport aux condamnés libérés des maisons de correction départementales et aux forçats libérés.....	10,000	
TOTAL du chapitre 13.....	500,000	500,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.		
La situation des dépenses effectuées en 1924 permet de réduire la dotation de.....		30,100 ^f

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	AGCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 14.				
TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — DÉPÔT DE FORÇATS. MAISONS D'ARRÊT DE JUSTICE ET DE CORRECTION AUTRES QUE LA SEINE.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Travaux ordinaires aux bâtiments.....	100,000	100,000	"	"
ARTICLE 2. — Mobilier.....	30,000	30,000	"	"
TOTAL du chapitre 14.....	130,000	130,000	"	"
CHAPITRE 15.				
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'APPROPRIATION AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. MOBILIER. — MAISONS CENTRALES. — COLONIES PUBLIQUES. — PRISONS DE LA SEINE.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Bâtimens.....	453,570	483,570	"	30,000
ARTICLE 2. — Mobilier.....	405,000	425,000	"	20,000
ARTICLE 3. — Salaires du personnel libre (contremaîtres et ouvriers).....	41,430	41,430	"	"
TOTAL du chapitre 15.....	900,000	950,000	"	50,000
			En moins : 50,000 ^f .	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 14.		
TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — DÉPÔT DE FORÇATS. — MAISONS D'ARRÊT DE JUSTICE ET DE CORRECTION AUTRES QUE LA SEINE.		
ARTICLE 1^{er}.		
Travaux ordinaires aux bâtiments.....		100,000 ^f
ARTICLE 2.		
Mobilier.....		30,000
TOTAL du chapitre 14.....		130,000
CHAPITRE 15.		
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'APPROPRIATION AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — MAISONS CENTRALES. — COLONIES PUBLIQUES. — PRISONS DE LA SEINE.		
ARTICLE 1^{er}. — Bâtimens.		
Maisons centrales de force et de correction.....	275,000 ^f	} 453,570 ^f
Établissements publics de jeunes détenus.....	163,570	
Établissements de la Seine.....	20,000	
ARTICLE 2. — Mobilier.		
Maisons centrales de force et de correction.....	52,000	} 405,000
Établissements publics de jeunes détenus.....	53,500	
Établissements de la Seine.....	16,000	
Service des transports par voitures cellulaires. — Renouvellement et entretien ordinaire du matériel roulant.....	274,500	
Entretien du matériel de transport des prisons de Fresnes.....	9 000	
ARTICLE 3. — Personnel libre.		
Salaires du personnel libre (contremaîtres et ouvriers).....	41,430	41,430
TOTAL du chapitre 15.....		900,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.		
Économie de 50,000 francs sur l'entretien des bâtiments, et sur les achats d'objets mobiliers des établissements supprimés, soit.....		50,000 ^f

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 16. EXPLOITATIONS AGRICOLES.				
ARTICLE UNIQUE.....	180,000	210,000	"	30,000
CHAPITRE 17. CONSOMMATIONS EN NATURE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.			En moins : 30,000 ^f	
ARTICLE 1 ^{er} . — Établissements publics de jeunes détenus.....	957,780	944,386	13,394	"
ARTICLE 2. — Écoles de préservation de jeunes filles.....	45,188	2,614	42,574	"
TOTAL.....	1,002,968	947,000	55,968	"
A déduire par suite de la suppression des Douaires, Haguenau et Val-d'Yèvre.....	470,368	"	"	470,358
TOTAL au chapitre 17.....	532,600	947,000	En moins : 414,400 ^f 00	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
CHAPITRE 16. EXPLOITATIONS AGRICOLES.		
Établissements publics de jeunes détenus.....		157,000
Salaires du personnel libre.....		22,400
TOTAL du chapitre 16.....		180,000
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Diminution de 30,000 francs en raison de la suppression des colonies des Douaires, de Haguenau et de la Maison de Phalsbourg		
CHAPITRE 17. CONSOMMATIONS EN NATURE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.		
ARTICLE 1 ^{er} .		
Colonie d'Amiane (Hérault).....	14,309 ^f 55 ^c	957,780 ^f 53 ^c
Colonie de Belle-Île (Morbihan).....	112,855 15	
Colonie des Douaires (Eure).....	318,661 39	
Colonie correctionnelle d'Ysses (Lot-et-Garonne).....	24,792 00	
Colonie d'Haguenau (Bas-Rhin).....	91,105 15	
École de réforme de Saint-Hilaire (Vienne).....	157,885 37	
Colonie de Saint-Maurice (Loiret-Cher).....	175,000 61	
Colonie du Val-d'Yèvre (Cher).....	60,692 29	
TOTAL de l'article 1 ^{er}		1,002,968 ^f 29 ^c
ARTICLE 2.		
École de préservation de Cadillac (Gironde).....	7,923 88	45,187 56
École de préservation de Germont (Oise).....	1,651 72	
École de préservation de Doullens (Somme).....	35,612 15	
TOTAL de l'article 2.....		45,187 56
TOTAL du chapitre 17.....		1,002,968 29
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Les indications fournies au développement pour le chapitre 18 sont égales aux dépenses constatées en 1924 mais il y a lieu de diminuer des recettes constatées celles provenant des colonies supprimées soit :		
Douaires.....	318,561 39	
Haguenau.....	91,105 16	
Val-d'Yèvre.....	60,692 29	
TOTAL.....	470,358 84	470,358 84
RESTE.....		532,609 ^f 45 ^c

Soit en chiffre rond la somme égale au crédit demandé de 532,600 francs.

Suite des Développements, par chapitres, articles
et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 18.				
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales et dépôt de forçats.....	5,750	6,000	"	250
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	17,850	18,100	"	250
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus.....	30,000	30,500	"	500
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.....	24,400	30,400	"	6,000
Total du chapitre 18.....	78,000	85,000	"	7,000
			En moins : 7,000^f	

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
	fra cs.
CHAPITRE 18.	
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.	
ARTICLE 1^{er}. — Maisons centrales et Dépôt de forçats.	
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	1,000 ^f
Primes pour capture d'évadés.....	400
Fournitures de bureaux et d'école.....	4,350
	5,750
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.	
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	3,500
Primes pour capture d'évadés.....	400
Fournitures de bureaux et d'école.....	13,950
	17,850
ART. 3. — Établissements publics de jeunes détenus.	
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	2,650
Primes pour capture d'évadés.....	220
Fournitures de bureaux et d'école.....	7,100
Gratifications et livrets de caisse d'épargne aux pupilles des colonies publiques et privées.....	18,000
	30,000
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.	
Dépenses de traduction.....	3,000 ^f
Honoraires d'avocats.....	1,200
Médailles pénitentiaires.....	2,500
Dépenses pour le conseil supérieur des prisons.....	1,000
Missions diverses.....	3,000
Commission pénitentiaire internationale.....	1,800
Fournitures anthropométriques.....	1,500
Achat d'ouvrages pour les bibliothèques pénitentiaires.....	10,000
Commission de surveillance des établissements pénitentiaires d'Alsace-Lorraine.....	400
	24,400
TOTAL du chapitre 18.....	78,000

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925

Le crédit de 6,000 francs pour la participation au congrès pénitentiaire de Londres n'est plus nécessaire en 1926 et une somme de 1,000 francs a été délaite sur les frais de bureaux par suite de la suppression de quatre établissements.

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 19.				
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET COMITÉS DE PATRONAGE.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'Administration pénitentiaire. (Etablissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maison d'éducation pénitentiaire).....	60,000	60,000	#	#
ARTICLE 2. — Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de liberté conditionnelle (application de la loi du 14 août 1885).....	15,000	15,000	#	#
TOTAL du chapitre 19	75,000	75,000	#	#
CHAPITRE 20.				
ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE	10,000	30,000	#	20,000
CHAPITRE 21.				
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893				
ARTICLE UNIQUE.....	100,000	44,500	55,500	#
			En plus : 55,500 ^f	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 19.		
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET COMITÉS DE PATRONAGE.		
ARTICLE PREMIER.		
Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'Administration pénitentiaire. (Etablissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maisons d'éducation pénitentiaire).....		60,000
ARTICLE 2.		
Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885).....		15,000
TOTAL du chapitre 19.....		75,000
CHAPITRE 20.		
ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE		10,000
Économie de 20,000 francs jugée possible.		
CHAPITRE 21.		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893.		
Allocation de subventions pour la participation de l'État dans les dépenses des constructions en cours		100,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1925.		
Le crédit à prévoir pour subvention de l'État aux départements qui ont entrepris des constructions de prisons cellulaires peut être évalué à 100,000, alors qu'il n'a été accordé pour 1925 que 44,500 francs, soit une augmentation de..... 55,500 ^f		
Les engagements de l'État s'élevaient en effet au 31 décembre 1924 à 886,678 fr. 18 suivant le détail figurant au tableau, page 62.		

Suite des *Développements, par chapitres, articles**et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 22. SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.				
ARTICLE UNIQUE.....	21,500	21,500	"	"
CHAPITRE 23. ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.				
ARTICLE UNIQUE.....	1,915,000	1,915,000	"	"

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DE DÉPENSES.		
CHAPITRE 22.		
SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.....		21,500 ^f
CHAPITRE 23.		
ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.....		1,915,000 ^f

Suite des développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 24. INDEMNITÉS TEMPORAIRES AU PERSONNEL AUXILIAIRE NON RÉMUNÉRÉ SUIVANT UN SALAIRE RÉGIONAL. (Loi du 28 décembre 1923.).....	7,800	7,800	"	"
CHAPITRE 25. AVANCES REMBOURSABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION. (Application de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1920.).....	200,000	60,000	140,000	"
			En plus : 140,000 ^f	
CHAPITRE 26. EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS. ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
CHAPITRE 27. DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE. ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
CHAPITRE 28. DÉPENSES DES EXERCICES CLOS. ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 24. INDEMNITÉS TEMPORAIRES AU PERSONNEL AUXILIAIRE NON RÉMUNÉRÉ SUIVANT UN SALAIRE RÉGIONAL.		
CHAPITRE 25. AVANCES REMBOURSABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION. (APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1920);... Par suite des augmentations de traitement et du relèvement du taux des pensions par application de la loi du 14 avril 1924 le crédit de 60,000 francs s'est révélé insuffisant et doit être augmenté de 140,000 francs.		200,000
CHAPITRE 26. EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.....		Mémoire.
CHAPITRE 27. DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.....		Mémoire.
CHAPITRE 28. DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.....		Mémoire.

Suite et fin des *Développements, par chapitres, articles**et paragraphes, des crédits demandés.*

DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense. fr.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		
CHAPITRE 29.						
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS.						
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et correction (régie).....	1,707,750	1,127,750	580,000	"		
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats (entreprise).....	67,250	47,250	20,000	"		
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus (régie).....	25,000	25,000	"	"		
TOTAL du chapitre 29	1,800,000	1,200,000	600,000	"		
			En plus : 600,000 ^f			
CHAPITRE 29.						
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS.						
ARTICLE PREMIER.						
Maisons centrales de force et de correction (régie).....						1,707,750
ARTICLE 2.						
Dépôt de forçats (entreprise).....						67,250
ARTICLE 3.						
Établissements de jeunes détenus (régie).....						25,000
TOTAL du chapitre 29						1,800,000
Augmentation de.....						600,000 ^f
Les remboursements effectués en 1924 se sont élevés à 1,789,523 fr. 21 par suite du relèvement des salaires de la main-d'œuvre pénale, conformément à l'approbation donnée par le Parlement.						

II. — DEPENSES EXTRAORDINAIRES

TITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1926.		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	En plus.	En moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		francs.
CHAPITRE E 1.						
INDEMNITÉS SPÉCIALES AUX FONCTIONNAIRES EN RÉSIDENCE DANS DES LOCALITÉS DÉVASTÉES	100,000	113,900	#	13,900	INDEMNITÉS SPÉCIALES AUX FONCTIONNAIRES EN RÉSIDENCE DANS DES LOCALITÉS DÉVASTÉES	100,000
					Reduction jugée possible.....	13,900 ^f

SITUATION des dépenses de constructions et d'acquisitions pour le service pénitentiaire.

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION des DÉPENSES.	CRÉDITS		CRÉDITS ALLOUÉS pour l'exercice 1923.	OBSERVATIONS.
		RESTANT à ouvrir en janvier 1926.	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.		
Aménagement de cellules de nuit et travaux divers de construction relatifs à l'hygiène et à la salubrité des maisons centrales	"	"	"	"	
Construction et aménagement de quartiers cellulaires dans les établissements pénitentiaires autres que les prisons départementales	"	"	"	"	
Travaux d'amélioration dans les colonies publiques de jeunes détenus	"	"	"	"	
Construction de logements pour les surveillants de la maison centrale de Loos	10,000 ^f	"	30,000 ^f	"	
Paiement de la dernière annuité pour l'acquisition d'une propriété à Aniane (Hérault)	"	"	"	"	
TOTAUX	10,000	"	30,000	"	

I.

dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.

RESTANT à ouvrir au 1 ^{er} janvier 1926.	CRÉDITS DEMANDÉS pour l'exercice 1926.	CRÉDITS ACCORDÉS pour l'exercice 1925.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1926.		OBSERVATIONS.
			En plus.	En moins.	
14,305 ^f 50 ^c					
4 735 62					
	100,000 ^f	44,500 ^f	55,500 ^f	"	Travaux en cours d'exécution.
18,861 66					
848.775 40					
886.678 18	100,000	44,500	55,500	"	
			En plus : 55,500 ^f		

Construction et aménagement des prisons cellulaires

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION	MONTANT
	TOTALE des dépenses.	DÉS SUBVENTIONS à la charge de l'État.
Construction de la prison de Saint-Claude.....	47,000 00	15,800 00
..... de Figeac.....	68,000 00	58,737 05
..... de Gourdon.....	50,000 00	
Transformation de la prison d'Avignon.....	93,000 00	46,500 00
Construction de la prison de Toulon.....	2,723,500 00	942,025 40
TOTAUX.....	2,981,500 00	1,063,063 05

ANNEXE III.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

ÉTAT des missions ne rentrant pas dans le cadre des inspections permanentes.

ANNÉE 1924.

DATES.	DÉSIGNATION des FONCTIONNAIRES.	NATURE DE LA MISSION.	MONTANT des FRAIS.
			fr. c.
10 janvier 1924.....	M. Cazeaux, secrétaire de la direction de l'Administration pénitentiaire.	Mission à la Maison centrale de Clairvaux.....	66 35
29 janvier 1924.....	M. Leroux, conseiller d'État, directeur de l'Administration pénitentiaire.	Inspection de la Maison centrale de Fontevault et de l'École de préservation de Clermont.	275 50
11 mars 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection des services de la circonscription pénitentiaire de la Maison d'arrêt de Rouen.	79 35
34 mars 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection de la Maison d'arrêt de Corbeil.....	35 15
12-15 avril 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection de la Maison d'arrêt de Bordeaux et de l'École de préservation de Cadillac.	485 65
24-27 avril 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection de la Maison d'arrêt de la Rochelle et du Dépôt de Saint-Martin de Ré.	478 30
1-2 mai 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection des Maisons d'arrêt de Nogent-le-Rotrou et de Versailles.....	108 00
8 mai 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection de la Maison d'arrêt d'Orléans.....	76 50
20 mai 1924.....	M. Perrot, chef du 3 ^e bureau de l'Administration pénitentiaire.	Inspection de l'École de préservation de Clermont.....	47 70
13 octobre 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection des Établissements pénitentiaires de Caen.....	145 75
12-23 octobre 1924.....	<i>Idem</i>	Inspection de la Maison d'arrêt de Bar-sur-Aube et de la Maison centrale de Clairvaux.	151 45
6-7 décembre 1924.....	<i>Idem</i>	Mission à Orléans.....	107 90
28-30 décembre 1924.....	M. Brisset, rédacteur à la direction de l'Administration pénitentiaire.	Mission à la colonie du Val d'Yèvre.....	149 95
		TOTAL.....	2,205 55

ANNEXE IV.

RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL

GESTION INDUSTRIELLE DE 1923

ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES INDUSTRIES.	RECETTES RÉELLES.		RECETTES D'ORDRE.		TOTAL DES RECETTES.		DÉPENSES RÉELLES.		DÉPENSES D'ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.		EXCÉDENTS		OBSERVATIONS.		
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		fr.	c.	DE RECETTES.	DE DÉPENSES			
I. MAISONS CENTRALES.																	
Clairvaux (Aube).....	Tissage mécanique.....	"		1,182,660	93	1,182,660	93	968,197	36	18,541	32	986,738	68	195,922	25	"	
	Bois de broches.....	2,319	86	329,360	79	331,680	65	191,235	92	22,557	39	213,793	31	117,887	34	"	
	Tailleurs et cordonniers.....	12,071	42	3,069	71	15,141	13	14,717	35	2,092	97	16,810	32	"	1,669	19	
	Fabrications diverses.....	"		603	60	603	60	294	36	2,419	99	2,714	35	"	2,110	75	
Montpellier (Hérault).....	Effets de lingerie.....	1,000	00	542,181	01	543,181	01	43,439	29	448,473	42	491,912	71	51,268	30	"	
	Uniformes de surveillantes.....	3,981	13	75,762	35	79,743	48	35,679	64	39,759	27	75,438	91	4,304	57	"	
Fontevault (Maine-et-Loire).....	Tissage.....	4,877	75	411,055	69	415,933	44	641,015	03	31,597	26	672,612	29	"	256,678	85	
	Tailleurs.....	16,863	10	721,647	49	738,510	59	34,670	23	165,228	14	199,898	37	538,612	22	"	
	Sabotiers.....	21	25	441	45	462	70	596	71	99	47	696	18	"	233	48	
Melun (Seine-et-Marne).....	Imprimerie.....	407,319	50	282,177	93	689,497	43	539,044	74	6,996	28	546,041	02	143,456	41	"	
	Tailleurs.....	222,398	65	538,018	24	760,416	89	735,790	06	2,673	91	738,463	97	21,952	92	"	
	Cordonnerie.....	87,310	50	106,039	81	193,350	31	127,269	88	1,887	94	129,157	82	64,192	49	"	
	Meubles et lits.....	5,622	90	22,928	36	28,551	26	21,893	98	130	56	22,024	54	6,526	72	"	
Poissy (Seine-et-Oise).....	Brosserie.....	393,621	14	148,491	27	542,112	41	216,398	44	279,672	45	496,070	89	46,041	52	"	
	Tailleurs.....	330,322	37	97,511	52	427,833	89	139,250	78	257	571	396,822	66	31,011	23	"	
	Paillassons.....	"		5,048	92	5,048	92	1,579	58	2,788	00	4,367	58	681	34	"	
Ensisheim (Haut-Rhin).....	Brosserie.....	963	15	5,093	80	6,056	95	299	42	4,667	79	4,967	21	1,089	74	"	
	Cordonnerie.....	"		7,416	75	7,416	75	1,653	66	7,627	36	9,281	02	"	1,864	27	
	Imprimerie.....	12,094	40	3,210	28	15,304	68	5,368	11	13,367	08	18,735	19	"	3,430	51	
Haguenau (Bas-Rhin).....	Ferblanterie et tonnellerie.....	"		3,469	63	3,469	63	2,570	61	90	00	2,660	61	809	02	"	
	Tailleurs et tissage.....	1,660	24	141,822	14	143,482	38	65,069	72	68,552	10	133,621	82	9,860	56	"	
	Lingerie pénitentiaire.....	313	50	40,349	05	40,662	55	5,265	61	31,741	87	37,007	48	3,655	07	"	
TOTAL.....		1,502,760	86	4,668,360	72	6,171,121	58	3,791,300	48	1,408,536	45	5,199,836	93	1,237,271	70	265,987	05

